



REGLEMENT INTERIEUR DU YAD Tour 2023

Compétition VTT Crosscountry

ARTICLE 1 : Général

L'édition 2023 du YAD Tour est organisée le dimanche 12 novembre 2023 par le Club VTT ABO et le Magasin de Vélo PROSHOP BIKE.

C'est un circuit de 20 km en piste sillonnant une palmeraie et une petite clairière ; elle est dite roulante avec quelques petites zones techniques. Le circuit est situé dans la commune de Bingerville avec un point de départ et d'arrivée situé à l'usine de PALMAFRIQUE non loin du complexe hôtelier O'BORD partenaire du YAD Tour.

C'est une course VTT crosscountry de 2 x 20 Km en individuel sur piste roulante.

Cette course est ouverte à tous les amateurs de VTT membres de clubs ou indépendants.

ARTICLE 2 : Organisation des pointeurs/indications

Le circuit sera balisé par des tags et 8 pointeurs sont prévus pour orienter les coureurs.

Les pointeurs seront clairement identifiables et équipés de chasubles ; Certains, formés à la manipulation seront munis de moyens de radiocommunications. Ils seront disposés une heure avant la compétition

ARTICLE 3 : Respect de l'environnement

Le VTT se déroule en milieu naturel, nous attirons l'attention des compétiteurs et spectateurs sur l'importance du respect du milieu naturel que nous allons traverser. Nous devons tous nous engager à impacter le moins possible l'environnement. Il est donc important de jeter nos déchets non biodégradables dans les poubelles du village et lorsqu'elles ne sont pas disponibles de les garder et de les emporter avec nous. Pour les coureurs, il est vivement conseillé d'emporter un Kamel-back ou une gourde. Dans le cas d'utilisation de sachets à un point de ravitaillement, bien vouloir le conserver en poche et s'en débarrasser une fois au village.

ARTICLE 4 : Inscriptions

Les inscriptions pour tous ceux qui veulent participer se font exclusivement en ligne. Passé la date des inscriptions et pour permettre au comité d'organisation de commencer la phase pratique, aucun autre coureur ne sera accepté sur la liste des inscrits.

ARTICLE 5 : Retrait et restitution des dossards/Badge RFID

Le retrait des dossards et des badges RFID se fera le jour de l'épreuve à partir de 7h30 à 8h45. Le dossard et le badge sont obligatoires : Personne ne sera autorisé à prendre le départ sans dossard ni badge RFID. Les badges RFID seront restitués à la table dès la fin de la course.

ARTICLE 6 : Autorisation pour les mineurs

Les mineurs sont autorisés à courir à condition d'avoir une autorisation parentale et la présence d'un parent ou accompagnateur majeur à la compétition.

Un contrôle sera fait pour le respect de cette consigne. Aussi recommandons-nous aux parents d'accompagner leurs enfants mineurs pour cette compétition.

ARTICLE 7 : Sécurité de l'événement et responsabilité

Le VTT est une discipline qui demande un certain niveau d'entraînement et une bonne condition physique. Chaque coureur qui participe à la compétition le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs). Les coureurs certifient avoir déjà parcouru plusieurs randonnées VTT d'au moins 40 km.

Au départ et à mi-parcours, des points de ravitaillements seront prévus.

Des motos seront disponibles à des points précis dans le circuit pour porter secours à ceux qui auraient des pannes majeures (Jante tordue, patte de dérailleur cassée.) ou des problèmes physiques (crampes...).

Lorsque vous rencontrez une difficulté particulière entraînant une incapacité de continuer, signalez au pointeur suivant qui donnera votre position par radio afin que la moto la plus proche vienne à votre secours.

Article 8 : Comportement des coureurs

Nous exhortons les coureurs au respect strict des consignes de sécurité que prodiguera la Direction Technique : Les coureurs devront faire preuve d'esprit sportif et de fairplay en toutes circonstances et laisser passer les coureurs plus rapides sans chercher à faire obstruction. Le coureur qui veut passer devra verbalement le signaler en insistant sur le côté où il souhaite effectuer le dépassement. Il ne devra surtout pas forcer le passage en bousculant son prédécesseur. Lorsque le coureur doit se ravitailler ou faire un dépannage, il doit prendre soin de laisser le passage libre.

Il est prévu une équipe de secouristes pour apporter les premiers soins en cas de besoin (chute, blessure, fatigue/crampes etc.). Ceci ne constitue pas une prise en charge par le comité d'organisation ou une quelconque responsabilité.

ARTICLE 9 : Matériel et recommandations

- Le port du casque à coque rigide, jugulaire fermée est obligatoire
- Les guidons de vélos de route sont interdits -Les prolongateurs de cintre de type triathlon ou contre la montre sont interdits
- Les embouts de cintre (bar ends) sont autorisés
- Les réparations et le remplacement de pièces tels que roues sont autorisées avant et pendant la course, il est cependant interdit aux coureurs de changer de cadre de vélo.
- Il est interdit de changer de dossard :

En résumé : « Un coureur c'est : Un cadre, un dossard, un badge RFID ».

- Les accompagnateurs mobiles sont interdits pendant l'épreuve (à vélos, moto, voiture ou autre) Tout coureur qui monte dans la voiture balai ou dans un autre véhicule déclare de fait son abandon et ne pourra plus reprendre la compétition.

ARTICLE 10 Départs / pointage à l'arrivées / membres de la tables / arche –

Une arche matérialisera physiquement le point de départ et le point d'arrivée. Cependant, pour des questions de sécurité, le départ sera reculé d'au moins 500 m de l'arche.

Les tables des résultats seront gérées par une équipe du comité d'organisation aidée de membres de la FIC : (Collège des commissaires).

Les classements se feront de manière classique (Chronos, saisie manuelle sur ord, relevés sur papier...) et également par un système automatisé (RFID). Ces deux méthodes croisées doivent permettre d'obtenir une information fiable du classement.

ARTICLE 11 : Classements et récompenses

Sept (07) podiums seront constitués pour les catégories suivantes :

CATERGORIES	AGES
Junior	17 à 19 ans
Elite	20 à 29 ans
Master 1	30 à 39 ans
Master 2	40 à 49 ans

Master 3	50 à 59 ans
Master 4	60 ans et +
Dames	17 ans et +

ARTICLE 12 : Disposition particulière (utilisation du droit à l'image)

Par sa participation au YAD Tour, chaque coureur autorise expressément le comité d'organisation à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

Article 13 : Annulation

En cas de conditions atmosphériques exécrables au départ ou pendant la course, le Président du collège des commissaires peut décider d'annuler la compétition après concertation avec les organisateurs

Article 13 : Acceptation du règlement

Participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement.

Fait à Abidjan le 06 septembre 2023